

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 3 décembre 2020 à 20h00

-+--+--+

L'an deux mille vingt, le trois décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h15), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu,

Excusé : M. VIVIEN MAGNIEN Johan.

En préambule, M. le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, décédé hier.

M. Thierry LUCENET est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Présentation MUTUALP

M. FALCONNET de Mutualp présente sa solution de mutuelle pour les habitants.

Les enjeux d'une mutuelle communale sont d'offrir une complémentaire santé aux habitants qui n'en sont pas munis, en particulier les jeunes qui ne sont plus couverts par leurs parents, les chômeurs et certains travailleurs précaires, certains retraités et personnes qui ne peuvent accéder au dispositif de complémentaire solidaire. Environ 3 personnes sur 10 sont concernées. Le principe est d'offrir une offre de qualité sans obligation, mais dont le montant est intéressant par le groupement. Il suffit, pour en bénéficier, d'habiter ou de travailler sur la commune. Ce dispositif ne coûte rien à la commune.

Mutualp fait partie de la FNIM (Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles), compte 400 communes partenaires, 12000 adhérents, et génère en moyenne 300€ d'économie par an de cotisation.

Mutualp ne propose que de la complémentaire santé, fonctionne comme une association, sans actionnaires et est basé sur Lyon.

Mutualp propose des solutions innovantes telles « Médecin Direct » et « Proxime&moi » et base son action sur la qualité de service, l'indépendance et la prévention.

L'offre est identique sur Auvergne Rhône Alpes quel que soit la taille de la commune. L'adhésion ne nécessite ni questionnaire de santé, ni délai de carence.

Les couples bénéficient de 20% de remise et les familles de la gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

Il existe 4 niveaux de garanties et tout est mis en œuvre pour permettre aux adhérents de contacter la mutuelle : espace adhérent sur internet, mail, téléphone.

Toutes les actions sont assumées par Mutualp. La complémentaire santé ne rentrant pas dans le champ des appels d'offres, une simple convention avec la commune est suffisante.

M. FALCONNET évoque le 100% santé, système encore méconnu mais qui permet de bénéficier de certaines prestations santé sans aucun reste à charge.

Dans la convention, la commune s'engage à fournir un local pour des permanences sur place pour les adhérents, de mettre en place une certaine communication, dont les supports sont fournis par Mutualp.

Mutualp fait un retour à la commune, non nominatif, bien entendu, sur le retentissement rencontré sur la commune.

M. NOTIN demande quelles seraient les conditions pour les adhérents si la commune se désengage : ils seront conservés aux mêmes tarifs et conditions.

PLUI

M. le Maire expose que le conseil municipal doit faire part de sa position concernant le passage de la compétence PLU à la communauté de communes dans les 3 mois qui précèdent l'échéance.

Celle-ci étant repoussée au 1^{er} juillet 2021 par la loi du 14 novembre 2020 prorogeant la loi d'urgence, il n'est plus nécessaire de se prononcer maintenant, mais le conseil devra se prononcer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

La commission urbanisme a néanmoins discuté du dossier en réunion lundi 30 novembre et Mathieu ROLLET souhaite faire part au conseil municipal de la position de celle-ci en la matière : la commission est plutôt défavorable au passage de la compétence, la commune souhaitant rester maître de son territoire. Par ailleurs, les lignes directrices des PLUI sont un peu en doublon avec le SCOT et la commission souhaite sauvegarder l'identité du territoire au maximum. Une nouvelle réunion pour en débattre sera prévue avec la commission urbanisme, ouverte à tous les membres du conseil qui le souhaitent.

Abribus de Cesseins

L'abribus « historique » de Cesseins est enclavé dans une propriété privée, envahi de végétation et déserté par les enfants, l'emplacement de l'arrêt de car ayant été modifié dans le temps. Les propriétaires dont le terrain comporte l'enclave de l'abribus ont fait la proposition d'une acquisition à titre gratuit avec acquittement des frais notariés par leurs soins.

Cet abribus n'étant plus utilisé, ne présentant pas de valeur particulière pour la commune, M. le Maire propose d'accéder à leur requête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'accéder à la requête de Mme PICARD et M. FETEL pour la cession de l'abribus à titre gratuit, les frais de notaires restant à leur charge exclusive ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

Par ailleurs, le conseil devra réfléchir à mettre des abribus aux endroits qui accueillent vraiment les arrêts de car.

Rapport d'activité de la CCVSC

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Le

rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité de la Communauté de communes, ventilée par grands domaines de compétences.

Le rapport a été communiqué au conseil préalablement à la séance de ce jour et est présenté en séance.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2019 de la Communauté de communes Val de Saône Centre.

APPROUVE ce rapport.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 38 170.12€.

Rapport des commissions.

M. le Maire annonce aux commissions qu'il faudrait envisager les budgets des commissions pour 2021.

- **Jeunesse.**

Les téléphones ont été commandés et sont en cours de livraison. Pour les maintenances informatiques pour les PC de l'école, les devis sont à l'étude. Pour les logiciels garderie, une première démonstration a eu lieu mardi soir, une seconde mardi prochain. Le nom de l'école est en cours de choix, suite à un travail entre l'école et la mairie. Le mât est installé pour les drapeaux à l'école. Pour la surveillance de la cour 1h le midi, notre agent a déjà trouvé un autre travail et nous devons à nouveau trouver quelqu'un d'autre. Pour le repas de Noël, il n'y aura pas de parent bénévole au regard du protocole sanitaire. Des jeux vont être offerts à la garderie, comme chaque année. Des cendriers ont été installés et les jeunes ont décoré le sapin. Pour le groupe de travail jeunes, une réunion est prévue le 9 janvier 2021 à 14h. Un courrier a été reçu d'un jeune du village pour une demande de construction d'un skate-park à Francheleins.

- **Urbanisme**

La commission s'est réunie le 30 novembre dernier pour l'étude d'une DP du dernier lot de la division Godelle. L'un des PC a fait l'objet d'une proposition d'arrêté et l'autre a fait l'objet d'un avis du SDIS. Un futur projet aux Accacias n'a finalement pas avancé, le rendez-vous n'ayant pas été honoré. Pour les cimetières, il faudra évoquer les tarifs de concessions, le columbarium, le mur du cimetière, la commission sera prochainement réunie sur le sujet. Les adresses du chemin de St Pierre et de la rue des Châtaigniers sont faits et vont pouvoir être notifiés.

- **Voirie.**

Réunion la semaine dernière pour 2 sujets : le projet d'achat d'un tracteur tondeuse et d'un karcher. Ce budget sera reporté en 2021, mais le tracteur devra être acheté dès le 1^{er} trimestre. Pour le programme de voirie, Aintégra a proposé de faire un programme pluriannuel, afin de prévoir sur 3 ans les travaux de voirie. Le carrefour devant la mairie devrait faire partie d'un programme spécifique, comme l'aménagement de circulation du cœur de village.

- **Communication.**

Le sapin est installé, les guirlandes également. Le bulletin municipal est finalisé et a été envoyé à l'impression, la maquette est arrivée cet après-midi.

- **Bâtiments.**

Le local technique est démarré comme prévu, les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis après-midi. C'est dans les temps pour le moment. Prochaine réunion de la commission bâtiments le 10 décembre. Il sera question des futurs projets sur les autres bâtiments, notamment les anciens locaux techniques proches de la mairie.

Questions diverses.

- M. le Maire indique que nous avons demandé un devis pour des téléphones pour les agents techniques et la garderie.
- Le CCAS doit distribuer les colis de Noël la semaine prochaine.
- M. ROLLET a assisté à la commission aménagement de la CCVSC : les tarifs ADS vont être modifiés, avec un léger désavantage financier pour la commune. Nous avons transmis 17 dossiers. L'aire des gens du voyage n'est ouverte que d'avril à octobre et seules quelques familles la fréquentent sur toute la période. Cependant, ces familles, selon un décret, ne peuvent pas stationner plus de 2 mois d'affilée. AG du SIEA le vendredi 18 décembre à 18h.
- M. MOYNE indique que c'était très sale vers la cantine ce matin. Il y avait une voiture avec des jeunes qui ne sont pas du village hier.
- Mme MOUCHETTE demande si elle peut faire une réunion avec les employées municipales le samedi 19 décembre afin de faire un bilan de la période. Il ne sera sans doute pas encore possible de faire un pot de fin d'année au vu des conditions sanitaires.
- M. ROLLET demande s'il n'y avait pas eu un problème d'assainissement sur la D933. M. le Maire confirme, mais n'a pas constaté qu'il y ait eu des travaux depuis.
- M. LUCENET parle du renouvellement d'un roto-fils, qui pourrait être remplacé par un roto-fils électrique dans le cadre d'essais de moindre pollution.
- Mme FANGET a été à la réunion de la CLECT, mais rien n'a pu être voté à cause d'un différent.
- Mme FARFOUILLON demande s'il y aura besoin d'aide pour la distribution des bulletins : oui.
- M. le Maire remercie pour les décorations.
- M. le Maire indique que le prochain conseil est prévu le 14 janvier 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Le maire
J.M. LUX



Le secrétaire
T. LUCENET

S. CHAUVOT	C. DEROCHE	H. DESTHIEUX	L. FANGET	B.FARFOUILLON
N. GIRARD	J. GUIDE	M. JOUBERT	S. JOURDAN	T. LUCENET
J-M. LUX	N. MARCHE	P. MOLLARD	S. MOUCHETTE	S. MOYNE
G. NOTIN	M. PERRILLAT M	M. ROLLET	J. VIVIEN MAGNIEN	